

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2022

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Gilles Soleillant, Marlène Bégonin, Philippe Roche, Carine Carton

Absent(e)s excusé(e)s : Joël Mars donne procuration à Michèle Harang

Secrétaire(s) de séance : Pierre-François Chaut

Ouverture de la séance : 19h08

A – Délibérations à l'ordre du jour :

1 Délibération pour installation de nouveaux conseillers municipaux :

Par arrêté préfectoral n°2022-55 du 17 mars 2022 portant sur la convocation des électeurs, une élection municipale partielle complémentaire s'est déroulée le 22 mai 2022 et a conduit à l'élection de 2 conseillers municipaux.

Il est proposé d'installer Mme Carine Carton et M. Philippe Roche au conseil municipal.

Le conseil municipal délibère et prend acte de l'installation de Mme Carton et de M. Roche au conseil municipal

Le conseil municipal prend acte de la mise à jour du tableau municipal suivant :

*CASSULO Christian (Maire)
CHAUT Pierre-François (1^{er} adjoint)
HARANG Michèle (2^{ème} adjointe)
MARS Joël (Conseiller)
SOLEILLANT Gilles (Conseiller)
BEGONIN Marlène (Conseillère)
ROCHE Philippe (Conseiller)
CARTON (DURIS) Carine (Conseillère)*

2 Délibération pour vente de la parcelle ZA60 :

Par acte notarié du 24 février 2020, la commune de Gumières a acquis la parcelle ZA60 d'une contenance de 885 m² au lieu-dit Rochigneux. Cette parcelle contenait un bâtiment faisant l'objet d'une procédure de péril. La procédure de péril a abouti au dépôt d'un permis de démolir et à la démolition du bâtiment en septembre 2020. Depuis cette date la parcelle est libre de toute construction.

Mme Thérèse Brun et M. Roger Brun, voisins limitrophes de la dite parcelle ZA60 ont proposé d'acquérir ce terrain pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *approuve la vente de la parcelle ZA60 à M. et Mme Brun pour la somme de 500 €,*
- *charge le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir,*
- *autorise M. le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaires à la vente*

8 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

3 Délibération pour admission en non-valeurs de titres

Le comptable de la direction générale des finances publiques indique qu'il n'a pas pu recouvrer les titres en raison de combinaisons infructueuses d'actes ou de reste à recouvrir inférieurs au seuil de poursuite.

Ces différents actes concernent 9 débiteurs pour un montant total de 1 174,60 € pour une période allant de 2007 à 2019.

Il convient d'admettre en non-valeurs ces différents titres pour un montant de 1 174,60 € et de les affecter au compte 6541.

8 Votes Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

B. Informations diverses :

1°) Division parcellaire et vente de la parcelle AC212 (Grange).

2°) Délégation des conseillers municipaux : Carine Carton devient déléguée aux affaires sociales, Philippe Roche devient délégué au tourisme et patrimoine.

3°) Une demande d'autorisation de travaux de la part d'Abo Wind a été reçue le 27/05/2022. Ces travaux concernent l'aménagement de la route forestière sur une longueur de 2 500 m sur une largeur de 4 m. Cette demande a été soumise à l'avis du juriste mandaté par la commune.

4°) Travaux à l'école :

- Création d'une VMC la salle de couchette pour réduire le niveau d'humidité (devis en cours), rénovation et peinture des murs abîmés ;
- Réparation de la VMC du haut (en panne, devis en cours)
- Rénovation et peinture des murs la salle de classe 1 ;
- Pose d'un revêtement de sol sur les couloirs (à voir pour aménagement) ;
- Pour la cour de récréation : végétalisation du grillage, installation d'arbres en pots pour ombrager les espaces.

La commune de Gumières propose de prendre en charge la fourniture de la peinture et le coût de la VMC.

Installation des anti-pince-doigts sur les portes. Solution à trouver pour ombrager la cour (préau ?).

5°) Traitement des rongeurs : des souris et des rats sont présents dans le bâtiment de l'école. Un devis de 336,00 € pour un traitement ponctuel a été reçu de la part de l'entreprise Souris'Nett, la commande sera passée rapidement.

6°) Aménagement du carrefour du bourg. Proposition en cours pour priorité à droite, Stop sur la route de St Jean ? Dos d'âne temporaire ? Installation d'un miroir... Il est envisagé de créer une commission sécurité et circulation

7°) Discussion pour l'embauche temporaire d'un employé pendant le mois d'août. Délibération à prendre.

8°) Augmentation de la prime pour les employés (montant défini – accord du CM).

Clôture du conseil à 21h 04

Gumières, le 10/06/2022
Le Maire

